

# Li Burnal



Mars 2021

Edité par l'Administration Communale de Burdinne

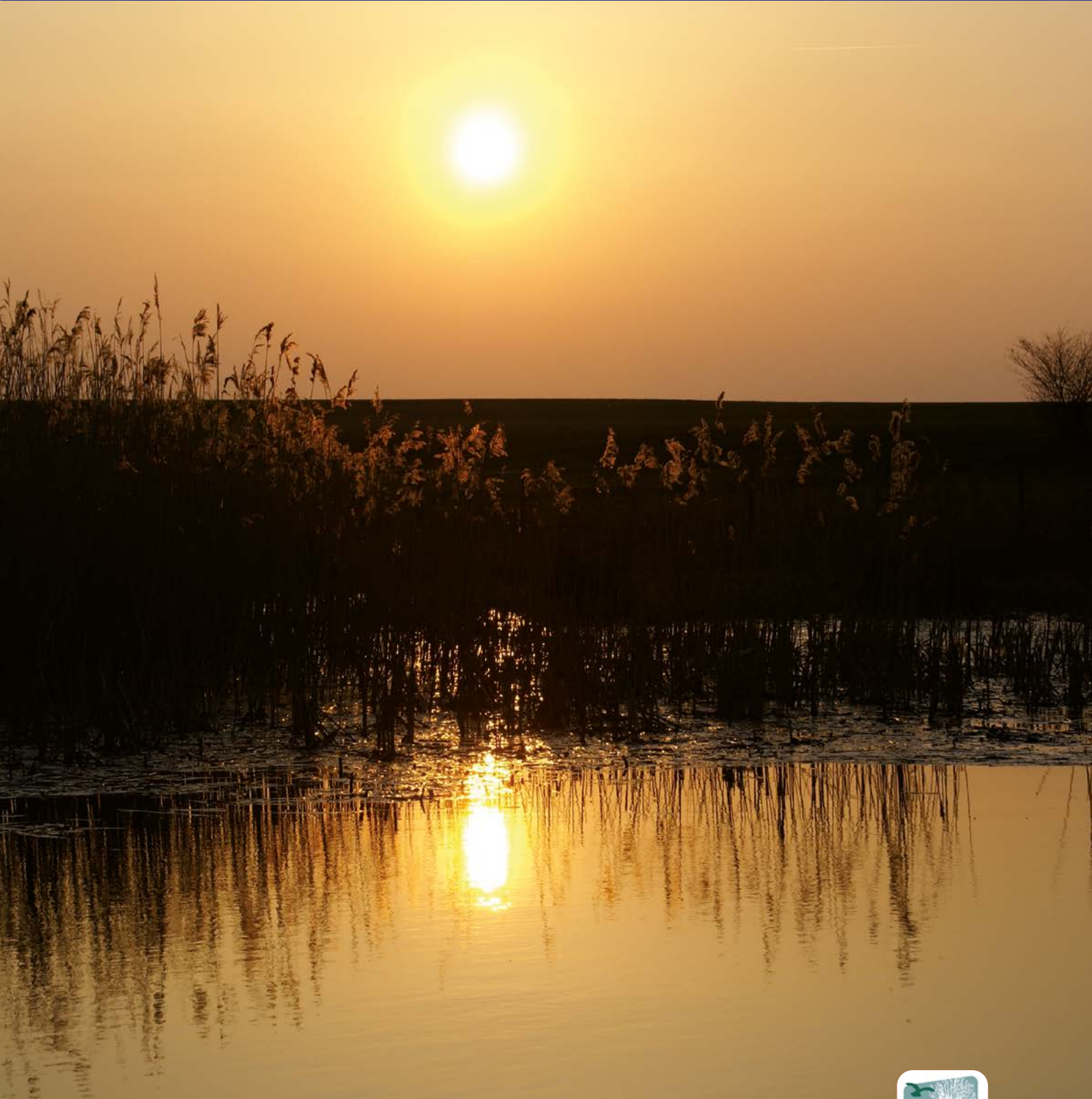


Photo : Frédéric Bertrand

Commune du Parc naturel Burdinale-Mehaigne



## SERVICES COMMUNAUX

Les bureaux sont accessibles aux heures habituelles d'ouverture  
et UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

### OUVERTURE DES BUREAUX

**Lundi :** de 08h30 à 12h00 - de 13h00 à 17h00  
Permanence population jusqu'à 19H00  
**Bureaux fermés**  
**Mardi :** de 08h30 à 12h00 - de 13h00 à 17h00  
**Mercredi :** de 08h30 à 12h00 - de 13h00 à 17h00  
**Jeudi :** de 08h30 à 12h00 - de 13h00 à 17h00  
**Vendredi :** de 08h30 à 12h00 - de 13h00 à 15h30

### SERVICES ADMINISTRATIFS

Permis de conduire	accueil@burdinne.be	085/51.97.10
Population	population@burdinne.be	085/51.97.10
Etat civil -Etrangers	etat-civil@burdinne.be	085/51.97.13
Energie	energie@burdinne.be	085/51.97.14
Urbanisme	urbanisme@burdinne.be	085/51.97.15
Sports - Jeunes	jeunes@burdinne.be	085/51.97.16
Dir. générale - Mme Bolly	directiongenerale@burdinne.be	085/51.97.17
Facturation	personnel@burdinne.be	085/51.97.18
Accueil temps libre	atl@burdinne.be	085/51.97.19
Cimetières - Taxes	finances@burdinne.be	085/51.97.28
Dir. financière - Mme Donjean	gaetanedonjean@msn.com	085/51.97.35
Environnement (mercredi)	agentconstatateur@burdinne.be	0471/24.24.54
Voirie - Mme Pindeville	directiontravaux@burdinne.be	0479/92.09.71

### CPAS

Rue des Ecoles 2 - cpas@burdinne.be - 085/51.97.30

### POLICE

Rue des Ecoles 2 - 019/65.95.00 - uniquement sur rendez-vous

### AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue des Ecoles 3 - Madame Béatrice LEBRIAT - ale@burdinne.be - 085/51.97.12

Jeu de 08H30 - 12H00 et de 13H00 - 16H00

Vendredi de 08H30 - 12H00 et de 13H00 - 15H00

### Collectes de sang



L'Administration communale informe la population que les prochaines collectes de sang auront lieu les lundis en 2021 aux dates suivantes :

- **29 mars** entre 17h30 et 19h30 dans la Salle des Mariages, Rue des Ecoles 3.
- **5 juillet** entre 17h30 et 19h30 dans la Salle des Mariages, Rue des Ecoles 3.
- **4 octobre** entre 17h30 et 19h30 dans la Salle des Mariages, Rue des Ecoles 3.

### Nouveaux tarifs

à partir du 1er janvier 2021

#### Délivrance documents d'identité :

- CIE : 21,30 €
- Kid's : 6,60 €

#### Demande en urgence (livraison à la commune le lendemain)

- CIE : 114,60 €
- Kid's : 94,60 €

#### Demande en urgence (retrait au SPF Intérieur BXL)

- CIE : 146,10 €
- Kid's : 136,10 €

## Edito



Chers concitoyens,

Pour ce premier bulletin communal de l'année, j'aurais espéré pouvoir vous annoncer une kyrielle d'activités qui nous auraient permis de nous rencontrer, des moments auxquels, nous Burdinnois, nous tenons tant mais il n'en sera encore malheureusement rien.

Ce maudit virus nous impose encore bien des restrictions dans nos vies et celles-ci sont de plus en plus difficiles à vivre pour chacun.

Mais toutes ces privations n'ont jusqu'ici pas été vaines et nous pouvons être fiers que, dans nos villages, les chiffres de la contamination n'ont jamais vraiment explosé. Vous avez, tout au long de cette crise, fait preuve d'un respect des mesures exemplaire et d'une solidarité remarquable. Je pense ici en particulier aux bénévoles qui ont confectionné des masques auxquels un article est consacré dans ce journal.

La solidarité et la créativité exemplaires des Burdinnois, nous les avons entre autres retrouvées dans le succès de l'opération Cap48 et de l'Opération Télévie pour laquelle des centaines de Burdinnois se sont démenés... Un grand merci à tous et surtout aux organisateurs.

Au fil de ce journal, vous pourrez découvrir que durant toute cette période, votre administration a continué à fonctionner et que nous tachons de faire avancer de concert les dizaines de projets en cours actuellement : restauration de la ferme de la Grosse Tour, rachat des voiries et résolution de la problématique du Parc du Renoz, création d'une réserve naturelle, restauration de la lampisterie, restauration des hangars de la gare en vue d'accueillir le service voirie, plantations, projets d'aménagements dans les cimetières, aménagements de voies lentes, création de la zone de loisir à Marneffe ...

Je pense ici à ceux qui me viennent directement à l'esprit car ils nous prennent beaucoup de temps et d'énergie mais il ne faut pas oublier tous les projets moins spectaculaires et surtout le travail précieux et efficace des services administratifs et des services techniques sans qui, rien ne serait possible.

Toute cette énergie déployée par nos services, elle vous est destinée pour que vous puissiez vivre de la manière la plus confortable et heureuse au sein de notre belle commune de Burdinne.

Au moment où j'écris ces quelques lignes, le soleil se lève dans les campagnes encore endormies par le froid hivernal et, par la fenêtre entrouverte, j'entends au loin la Grive draine qui entame, au sommet d'un arbre son chant porteur d'espoir.

Le printemps arrive et nous voulons croire que nous allons vers des jours meilleurs: un climat moins propice à la propagation du virus, la vaccination qui, petit à petit s'installe, ...

Croisons les doigts pour que nous puissions passer un été un peu plus insouciant et enfin, retrouver nos proches, retrouver nos parents, nous retrouver ...

Bonne lecture ...

Votre Bourgmestre, Frédéric BERTRAND

## Sommaire

Page 3 :	Edito
Page 4 :	Budget 2020
Page 5 :	Travaux
Page 6-7 :	Activités extrascolaires
Page 8 :	Jeunes
Page 9 :	Sports
Page 10-11 :	Ainés
Page 12-16 :	Environnement
	Energie
Page 17 :	Culture
Page 18-19-20 :	News



## Budget 2021

### BUDGET ORDINAIRE

Le budget ordinaire de la Commune dégage un boni à l'exercice propre de 24.118,88 € et un boni global (incorporant les excédents des exercices antérieurs) de 323.380,13€.

Le montant total des recettes à l'exercice propre est de 4.070.893,55 € et le total des dépenses de 4.046.774,67 €

Les recettes ordinaires se composent de la façon suivante:

- **Prestations** : 305.522,95 €
- **Transferts** : 3.700.047,15 € de subventions perçues et de recettes fiscales
- **Dette** : 40.323,45 € de recettes de dette, des dividendes perçus par la Commune pour ses participations dans diverses intercommunales
- **Prélèvement** : 25.000,00 €

Les dépenses ordinaires se subdivisent quant à elles comme suit :

- **Dépenses de personnel** : 1.682.323,05 €
- **Dépenses de fonctionnement** : 707.303,10 €
- **Dépenses de transferts** : à concurrence de 1.140.133,23 € dont : 315.312,32 € pour le cpas  
319.014,65 € pour la police  
80.075,31 € pour la zone de secours.
- **Dépenses de dette** : 517.015,29 €

### BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire du budget 2021 prévoit des investissements pour un montant total de 2.743.255,34 €.

Ces investissements seront financés pour 1.381.100,27 € via le recours à l'emprunt.

- Pour 1.008.805,62 € par des subventions.
- Pour 353.349,45 € sur fonds propres.

Parmi ces investissements, retenons :

#### Voirie :

- **Mobilité active ligne du tram** : 276.114,18€ dont 180.000,00 € de subvention

- **Entretien de chemins agricoles et mobilité douce** : 15.000,00 €

#### Bâtiments :

- **Rénovation d'un atelier communal** : 1.037.901,57 €
- **Restauration de l'administration communale** : 30.000,00€
- **Ferme de la Grosse Tour phase I** : 43.000,00€
- **Ferme de la Grosse Tour phase II** : 50.000,00€
- **Eclairage de l'administration communale** : 10.000,00€
- **Isolation de la toiture de l'administration communale** : 7.500,00 €

#### Terrains :

- **Achat d'une mare à Hannêche** : 30.000,00 € dont de 13.750,00 € de subvention.

#### Sports :

- **Aménagement d'un terrain multisports et d'une cafétéria à Marneffe** : 1.086.740,82 € dont 815.055,62 € de subvention.

#### Cimetière :

- **Aménagement des cimetières** : 25.000,00 €

#### Divers :

- **Achat de caméras** : 10.000,00 €
- **Achat de matériel informatique** : 15.000,00 €
- **Achat de mobilier gare** : 10.000,00 €
- **Achat de mobilier pour la lampisterie** : 2.000,00 €
- **Achat de véhicules** : 45.000,00 €
- **Schéma de structure** : 25.000,00 €
- **AIDE - cartographie des canalisations** : 6.000,00 €

## Travaux

### Ça bouge à la gare !

#### Le corps de logis pour le CPAS et les bureaux du service travaux

Il y a déjà plus de quinze ans que la Commune de Burdinne a acquis le site de la gare de Burdinne. Il s'agit d'un patrimoine exceptionnel puisque c'est la dernière gare entière de Wallonie.

Le corps de logis a été restauré en deux phases : dans un premier temps, la partie qui héberge depuis déjà quelques années la bibliothèque et dans un deuxième temps, la plus grande partie, restaurée par les ouvriers communaux, emmenés par leur chef des travaux, Mr Etienne Riga.

Monsieur Riga a intelligemment occupé les périodes moins actives des ouvriers durant les périodes hivernales à restaurer ce bâtiment de manière admirable et à faible coût.

Cela a également permis au personnel d'accroître son expérience et à plusieurs ouvriers, d'exercer leurs talents particuliers et d'affiner leur pratique.

Les travaux se terminent petit à petit. Les portes coupe-feu devraient bientôt être installées et l'escalier sablé et traité. Pour le printemps 2022, les dernières finitions devraient être apportées et le CPAS pourra prendre possession de ses nouveaux locaux, ceux de la rue des Ecoles devenant un peu exigus.

#### La lampisterie pour la bibliothèque

En 2017, le Collège communal a décidé de répondre à un appel à projets du SPW nommé « Ecobâtis ». L'objectif de cette opération était de soutenir la construction ou la rénovation de bâtiments et/ou d'espaces couverts ouverts au public de manière durable et respectueuse de l'environnement en favorisant l'utilisation de matériaux de réemploi, en

valorisant les filières locales et en mettant en valeur le savoir-faire wallon.

Par arrêté du 22 novembre 2018 celui-ci obtenu une promesse de subsides de 80.000€ et le 28 mai 2019 le conseil communal a approuvé un marché de travaux à concurrence d'un montant de 134.386,82€€ HTVA concernant la toiture, les châssis, la chape-carrelage et les ferronneries ain-



si qu'un marché de fourniture à concurrence de 34.190,47€ HTVA concernant les sanitaires, l'installation de chauffage, l'électricité et le plancher...

La restauration est en cours, en partie réalisée par des professionnels et en partie par les ouvriers qui ont, par la même occasion, découvert de nouvelles pratiques et accru leur expérience.





Les ouvriers terminent actuellement l'installation électrique et devraient bientôt réaliser le plafonnage. Les travaux devraient également se terminer en 2022 pour permettre au personnel de la bibliothèque d'intégrer ses nouveaux et spacieux locaux.

### Les hangars pour le matériel du service voirie

Le Collège communal avait en projet de réaliser un hall pour accueillir le personnel et le matériel du service travaux de la commune. Celui-ci devait se construire à Vissoil, derrière le Parc à conte-neurs. Il s'agissait d'un projet qui allait friser les 900 000 euros ...

Mais face à la crise du Coronavirus et ses grandes in-quiétudes quant à l'avenir en termes de subsides, le Collège communal s'est

posé des questions. Il s'agissait d'un investissement colossal alors que les toitures des deux hangars de la gare menaçaient ruine. Celui-ci a donc décidé de réorienter son projet vers Burdinne et de se lancer dans la restauration à l'identique de l'enveloppe extérieure des deux hangars destinés à l'origine à y créer une immense salle des fêtes.



Comme à l'époque du vicinal où ils accueillait le matériel roulant et les ateliers de réparation des trams, ces bâtiments historiques accueilleront demain tout le matériel et l'atelier des services des travaux de Burdinne. Un retour aux sources dans le respect du patrimoine qui n'empêchera pas, plus tard et en fonction des moyens financiers disponibles de rendre une affectation culturelle au site.

Le 28 juillet 2020 le Conseil communal a approuvé la fiche projet à concurrence d'un montant de 971.983,32€ TVAC. Cet investissement est repris dans le plan d'investissements communal (PIC) 2019-2021 avec une promesse de subsides à concurrence de 242.493,90€ TVAC.

La société simple momentanée SPRL Lacasse-Monfort et SPRL Synergie Architecture sont

chargées de l'étude du projet et la surveillance des travaux. Cette restauration devrait déjà commencer en 2021 ...

### Les abords des bâtiments et la voie lente ...

Le Collège communal a également répondu à un appel à projets et a obtenu un subside de 180 000 euros dans le but de développer une voie lente qui va de la rue Neuve vers la rue de la gare et qui deviendra l'épine dorsale de ce site qui va revivre rapidement.

Quoi de plus de normal, à l'heure où le développement de la mobilité douce devient un enjeu majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique d'essayer d'inciter les utilisateurs du site de la gare à s'orienter vers les modes de déplacements doux pour s'y rendre.

Le Collège communal va faire appel à un auteur de projets en vue de réaliser les plans des aménagements qui trouveront leur place autour des bâtiments et aux abords de cette voie lente : petite plaine de jeux, exposition permanente sur l'histoire du site, wagon restauré, bancs, aménagements en faveur de la biodiversité (prairies fleuries, plantations, nichoirs, hôtels à insectes, observatoire à oiseaux, petite mare...). Un appel aux idées des citoyens pourrait être réalisé afin de se donner toutes les chances d'aboutir à un projet idéal sur ce site.



# Extrascolaire

## Les activités extrascolaires de ce début d'année 2021

Pour rappel, les activités exceptionnelles offrent un nombre de places limité et dorénavant plus aucune inscription rendue après la date de clôture ne sera prise en compte.

### Les activités passées :

Le **27 Janvier** les enfants de Marneffe ont eu l'occasion de venir avec leur jeu préféré pour une après-midi sous le thème des jeux de société. Une activité d'échanges et de partages.



A Burdinne, les enfants ont décidé de consacrer leur après-midi à la création de cartes et de petits cadeaux à l'occasion de l'anniversaire de Madame Vanessa (accueillante au sein de l'équipe de l'accueil extrascolaire et absente pour l'instant).

Le **24 Février** les accueillantes ont organisé un bal de carnaval pour tous les enfants. Création de masques, danse et amusement étaient au rendez-vous pour le plus grand bonheur de tous.

*Au vu de la situation actuelle, le programme n'est pas défini à l'avance cette année. Nous espérons pouvoir organiser une sortie avant la fin de l'année scolaire.*

## Les stages de Printemps 2021

*L'Administration communale de Burdinne organise pendant les vacances des stages communaux agréés auprès de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.*

L'encadrement des enfants est assuré par des animateurs brevetés et/ou expérimentés et les stages sont supervisés par la coordinatrice.

Différentes animations sont proposées telles que des activités manuelles et créatives, des jeux sportifs, des jeux intérieurs et extérieurs, des grands jeux ainsi que des ateliers culinaires et de découverte.

### Date et lieu :

**Du 5 au 9 et du 12 au 16 avril** à l'Ecole Fédération Wallonie-Bruxelles de **Burdinne** : Rue de la Fontaine, 5

**Age** : A partir de **3 ans accomplis** et jusqu'à 12 ans (6ième primaire)

Pour des questions pratiques d'organisation, les enfants inscrits devront être autonomes dans la gestion de la propreté (pas de langes).

### Thèmes :

- **Du 5 au 9 avril : Nature-Aventure**

- **Du 12 au 16 avril : Sauvons la planète !**

### Horaires :

Les activités se déroulent de 9h30 à 16h00.

Une garderie gratuite est organisée de 8h00 à 9h30 (7h30 sur demande uniquement et avec attestation de l'employeur) et de 16h00 à 18h00 (merci de respecter les horaires).

### Participation :

Attention les inscriptions sont désormais par semaine !!

• **35 €**/semaine pour le 1ier enfant \*

• **60 €**/semaine pour le 1ier enfant\*\*

• **25 €**/semaine pour le 2ième enfant et les suivants\*

• **50 €**/semaine pour le 2ème enfant et les suivants \*\*

\* domicilié à Burdinne ou fréquentant une école de la commune

\*\* non domicilié à Burdinne ou ne fréquentant pas une des écoles

**Le programme et les talons d'inscription sont disponibles sur le site internet et la page Facebook de la Commune de Burdinne.**



## Le saviez-vous?

La Commune de Burdinne subventionne depuis plusieurs années l'ASBL « Réussir à l'école » !

L'ASBL « Réussir à l'école » c'est ....

### - Des préparations aux examens

Les préparations aux examens de juin se déroulent 4 samedis au mois de mai de 9h à 12h et celles de Noël ont lieu 2 samedis de novembre de 9h à 12h. Elles sont destinées aux étudiants de l'enseignement secondaire. Les cours se donnent dans leurs locaux à Wanze.

### - Des cours de rattrapage

Ils se déroulent pendant toutes les vacances scolaires et sont destinés aux enfants de l'enseignement primaire et secondaire, tous réseaux confondus.

**Pâques** : 4 ou 5 matinées de 9h à 12h

**Août** : 9 ou 10 matinées de 9h à 12h

**Carnaval** : 4 matinées de 9h à 12h

**Noël** : 4 matinées de 9h à 12h

### MAIS c'est aussi toute l'année....

#### - Une école des devoirs

Elle est destinée aux enfants de l'enseignement primaire, tous les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h15, au sein de leurs locaux à Wanze et est gratuite.

#### - Des activités récréatives

Elles sont destinées aux enfants de 6 à 12 ans le mercredi de 14h à 16h au sein de leurs locaux à Wanze ou en sorties extérieures.



### - Des cours de français langue étrangère et d'alphabétisation

Ils sont destinés aux adultes et sont gratuits.

Les cours individuels ou par groupe sont donnés au sein de leurs locaux à Wanze tous les jours de 10h à 12h.

### - Des cours de remédiation

Ils sont destinés aux élèves de la première à la troisième année de l'enseignement fondamental et ont pour objectif de combler les lacunes des enfants en lecture, écriture, vocabulaire et calcul. Ils ont lieu une fois par semaine, de 15h30 à 16h30 au sein des différentes écoles de la Commune de Wanze. L'inscription se fait à la demande de l'enseignant et avec l'accord des parents.

### - Une initiation au néerlandais et à l'anglais

Les cours ont lieu le mercredi après-midi à raison d'une heure. Les élèves sont répartis en fonction de leur niveau et de la langue choisie.

Les cours se donnent dans leurs locaux à Wanze.

### - Une préparation au CEB

Elle a lieu 2 samedis au mois de juin de 9h à 12h et est destinée aux élèves de 6ème primaire.

Elle se déroule dans leurs locaux à Wanze.

**La plupart des activités sont gratuites ou à prix démocratique.**

### Pour toute information :

Asbl « Réussir à l'école »

Rue Lucien Delloye 1B, 4520 WANZE

085/61.15.40 - asbl.reussir.ecole@wanze.be



## Job étudiant

Tu es étudiant ? Tu as entre 15 et 21 ans ?

Tu recherches un job pour occuper tes vacances ?

Tu désires t'impliquer dans l'animation des plus jeunes ou collaborer à un projet utile à la communauté ?

Envoie-nous ton CV accompagné d'une lettre de motivation à l'adresse suivante : info@burdinne.be (le brevet d'animateur est un plus mais n'est pas obligatoire)

## ACADÉMIE DES SPORTS :

Il s'agit d'un **projet** qui doit permettre aux enfants de **4 à 11 ans** de découvrir différents sports de façon **ludique et sans esprit de compétition**.

Votre enfant choisit les **sports** qu'il souhaite essayer durant une année scolaire.

Il pratiquera chaque activité **durant 8 semaines** à raison d'une séance par semaine excepté durant les vacances scolaires.

**Attention: inscription auprès de la province de Liège.**

Thomas LACROIX : 04/237.92.35

Thomas.lacroix@provincedeliege.be



### Les activités proposées sur notre commune sont :

• **A Burdinne** : A l'école de la FWB - Rue de la Fontaine, 5

**De Janvier à Mars** : Yoga le mardi de 16h30 à 17h30

**D'avril à Juin** : Athlétisme le mardi de 16h30 à 17h30

*Vu le peu d'inscriptions les années précédentes sur Marneffe, l'académie des sports a décidé de privilégier Burdinne pour donner la possibilité à d'autres communes de profiter de cette collaboration.*

**Découvre 3 sports pour seulement 30 EUROS !**



## Ramassage scolaire à vélo

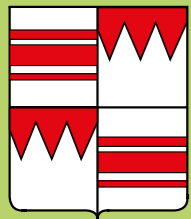


Ce printemps, le GAL Burdinale Mehaigne lance un projet pilote de ramassage scolaire à vélo. Cette action offre aux enfants la possibilité de se déplacer de manière encadrée de leur domicile à l'école. C'est également une énorme bouffée d'oxygène dans le contexte actuel. Nous recherchons encore des personnes bénévoles pour encadrer ces ramassages au risque de devoir en annuler certains. Une formation d'une demi-journée est offerte aux volontaires ainsi que des accessoires liés à l'action. Vous habitez à proximité de l'école de Burdinne (Rue de la Fontaine, 5) ou celle de Maneffe (Rue Lambert Daxhelet, 2) et vous souhaitez nous aider dans ce projet intergénérationnel et environnemental ? Merci de contacter Gaël Stordeur, chargé de mission mobilité vélo du GAL au 085/23.05.25 ou par mail à l'adresse velo@pays-burdinale-mehaigne.be.

Plus d'informations sur le site internet du GAL :

www.galbm.be





## Les parcours Géocaching

Le service Sports de la Commune de Burdinne a mis en place un parcours de Géocaching.


### KESAKO ?

Le géocaching est un loisir qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite (GPS) pour rechercher ou dissimuler des « caches » ou des « géocaches », dans divers endroits à travers le monde.

### Pourquoi chez nous à Burdinne ?

Les caches sont dissimulées à divers points d'intérêt dans notre commune afin de mettre en avant le patrimoine. Ensemble, elles forment des balades dans nos différents villages.

### Comment les chercher ?

Téléchargez gratuitement l'application Géocaching  sur votre smartphone (application gratuite). Ensuite, ouvrez l'application, inscrivez-vous et commencez à chercher les caches dans le monde entier.

Nous avons réalisé une version imprimable pour les caches situées sur notre territoire. Ce document est disponible sur le site de la commune [www.burdinne.be](http://www.burdinne.be) dans l'onglet « Loisirs » > « Tourisme » > « Parcours Géocaching ».

## Bon jeu !

## AIRE DE JEUX ET DE SPORTS A MARNEFFE :

Ça y est ! Le 5 décembre 2020, Saint Nicolas est passé à Burdinne et a apporté un subside de 635.000€ pour l'aménagement de l'ancien terrain de football de Marneffe en aire multisport et plaine de jeux. Ce subside vient s'ajouter au subside URE-BA de 12.315€ octroyé pour l'isolation de la toiture et les châssis de la buvette.

Pour rappel, le Conseil communal, en sa séance du 14 novembre 2018, avait approuvé le projet d'aménagement et d'amélioration énergétique de l'infrastructure existante. Sont donc prévus : une

plaine de jeux pour tous les âges, des terrains multisports, une piste finlandaise, un espace street-fitness... et une buvette rénovée !



## Burdinne et la Démarche Zéro Déchet

En octobre 2020, le conseil communal a décidé de renouveler son adhésion à la Démarche Zéro Déchet auprès du SPW.

En décembre 2020, le conseil communal a approuvé la convention de partenariat proposée par l'intercommunale Intradel pour l'accompagnement dans cette démarche Zéro Déchet.

### A ce jour :

- le comité de pilotage a été constitué. Il est composé de Madame Evelyne Lambié, Echevine, de Madame Gillmann et Monsieur Charlier, conseillers communaux, deux agents communaux et de la référente Zéro Déchet d'Intradel.
- le diagnostic du territoire communal a été réalisé
- le comité de pilotage va, à présent, s'attacher à établir un plan d'actions. Une communication, en temps utile, sera réalisée à ce sujet.

Dans le cadre de cette démarche, le conseil communal a également mandaté l'intercommunale Intradel pour la réalisation de deux actions de prévention à destination des ménages en 2021, à savoir :

### • Campagne de sensibilisation aux langes lavables :

En janvier 2022, les langes jetables ne pourront plus être jetés dans le conteneur à déchets organiques suite à la forte évolution de la composition des langes). Les fabricants y ont en effet massivement remplacé la cellulose biodégradable par un polymère superabsorbant (souvent du polyacrylate de sodium) qui n'est pas dégradé en biométhanisation. Un lange est aujourd'hui constitué de 76% de plastique. Résultat, les langes dans les déchets organiques provoquent une contamination du compost par des plastiques qui se retrouvent sur les champs. L'utilisation des langes lavables est une alternative plus écologique et plus économique. Cela permet d'éviter 5 000 langes jetables par enfant en deux ans et demi. Côte budget, le calcul est simple : en moyenne 1 500 €, plus le coût des poubelles, pour les langes jetables contre de 800€ à 1 200 € pour la version lavable tout inclus (achat des langes, lavage et voiles de protection Indus). En plus d'être économiques et écologiques, les versions modernes des langes lavables sont faciles à utiliser et à entretenir.

### • Campagne de sensibilisation aux collations saines et zéro déchet :

Les collations vendues dans les grands magasins tendent à prendre de plus en plus une place considérable dans l'alimentation des enfants. Plus du quart des calories qu'un enfant consomme sont apportées par les collations. Elles apportent davantage de calories que le petit-déjeuner et le dîner mis ensemble. Ainsi, comme elles constituent une composante majeure des apports alimentaires, ces collations doivent contribuer à une alimentation équilibrée ce qui n'est malheureusement pas le cas avec la plupart des collations (biscuits, barres chocolatées, gâteaux...) vendues dans les grands magasins. Notons également que ces collations vendues dans les grands magasins ont également un impact sur l'environnement et sur le budget des ménages car elles sont coûteuses et très souvent suremballées. Les collations faites maison sont également un moyen de lutter contre le gaspillage alimentaire. En effet, plutôt que de les jeter, des fruits trop mûrs, du pain sec sont par exemple des ingrédients qui peuvent facilement être utilisés dans des recettes ZD.



## Réserve naturelle de Hannêche

Il y a déjà quelques années, dans le but de protéger un site biologique important, la commune de Burdinne a racheté une prairie humide à Hannêche. Quelques aménagements ont été réalisés dans ce site d'un hectare et demi et des haies ont été plantées tout autour de celle-ci.



Ce site remarquable caractérisé par la présence de l'Iris jaune mais également de nombreuses espèces d'oiseaux tels que la Bécassine des marais et le Bruant des roseaux est prolongé par une autre prairie d'un bel intérêt biologique dans laquelle une mare et une roselière ont été créés par le Parc naturel il y a déjà presque trente ans.

Afin d'agrandir le site communal et de préserver à très long terme ce site remarquable, la Commune de Burdinne a entrepris, en collaboration avec le Parc naturel Burdinale-Mehaigne de racheter cette deuxième parcelle afin de créer ainsi une réserve naturelle de 3 hectares.

L'aide d'un subside du PWDR (Programme wallon de développement rural) a été sollicité et obtenu grâce au travail d'un des chargés de missions du Parc naturel, Monsieur Thomas Genty. Le coût total de cet achat est 28500 euros dont 50 % seront pris en charge par le subside.

Quelques aménagements vont être rapidement réalisés sur le site : création et agrandissement de mares temporaires et étrépages pour devenir, à terme, une réserve naturelle domaniale gérée avec la DNF et le Parc naturel.

D'autres aménagements seront réalisés en vue de pouvoir accueillir des visiteurs dans le site sans troubler la quiétude des lieux et dès que les circonstances le permettront, des visites et des gestions y seront organisées.



## Plantations 2020-2021

Comme chaque année, le personnel technique de l'administration communale de Burdinne a procédé à des plantations au sein des villages et dans les campagnes.

Les projets de plantation dans les campagnes sont planifiés sur le domaine public, dans des endroits réfléchis en collaboration avec les agriculteurs des terrains voisins et avec le Parc naturel Burdinale-Mehaigne.

Le but de ces plantations est de participer à l'effort en vue d'améliorer la biodiversité dans les plaines agricoles mais également de protéger les zones cultivées, limiter l'érosion des sols, produire, à terme du bois énergie, stocker du CO2, ...

C'est ainsi que cette année, comme les années antérieures, plusieurs centaines de mètres de haies composées d'essence diverses ont été plantées : sureau noir, rosier des chiens, viorne obier, aubépine monogyne, troène, bourdaine, charme, ...

D'autres projets de plantation de haies et de futurs arbres remarquables sont prévus avant la fin de l'hiver.



## Pourquoi pas un nouveau verger conservatoire à Burdinne ?

Il y a déjà plus de dix ans, la Commune a créé un verger conservatoire aux abords de la Ferme de la Grosse Tour.

Celui-ci porte a permis de dupliquer la collection de variétés anciennes et locales des Facultés agronomiques de Gembloux.

L'idée est de conserver ce patrimoine que constituent toutes ces anciennes variétés de pommiers, poiriers, pruniers que l'on retrouvait un peu partout dans nos campagnes jadis. Le verger déjà planté est géré par le Parc naturel et commence déjà à bien porter.

Une réflexion est en cours pour la réalisation d'un deuxième verger qui serait implanté dans une prairie libre d'occupation et une rencontre avec l'asbl Diversifruits (voir Journal du Parc naturel) et le Parc naturel a eu lieu sur le terrain (voir photo). Il s'agirait d'un verger conservatoire et de production. Une partie du verger serait plantée d'arbres demi-tiges portant des fruits que les Burdinnois pourraient déguster en passant par là.

L'idée de créer un groupe de travail « verger » composée de citoyens intéressés par cette problématique a germé. Si vous êtes intéressés, vous pouvez déjà vous manifester mais nous reviendrons vers vous quand l'idée sera mieux structurée.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier d'importance capitale pour la préservation de la biodiversité, du patrimoine et des paysages ...



## Du neuf au Recyparc

Intradel propose désormais aux visiteurs d'apporter jusqu'à 2m<sup>3</sup>/jour au recyparc tous matériaux confondus, au lieu de 1m<sup>3</sup> auparavant.

**Quels sont les avantages de l'augmentation de ce volume au quotidien ?**

- Gain de temps pour les visiteurs : 1 visite au lieu de 2
- Réduction de l'impact environnemental : moins de déplacements
- Réduction des files au recyparc : moins de visiteurs
- Atmosphère plus sereine : réduction des refus

Ce nouvel apport journalier permet d'apporter davantage de ressources en une fois tout en conservant les mêmes quotas sur une année.

N'hésitez pas à vous adresser aux préposés pour connaître l'état de vos apports.

### Les quotas :

- Encombrants et encombrants non combustibles : **4 m<sup>3</sup>/an**
- Déchets en bois : **3 m<sup>3</sup>/an**
- La frigolite : **1 m<sup>3</sup>/an**
- Déchets inertes (terres et briquillons) : **5 m<sup>3</sup>/an**
- Déchets de la construction contenant de l'asbeste-ciment (amiante) : **3 m<sup>3</sup>/an**
- Déchets de jardin : **13 m<sup>3</sup>/an**
- Pneus : **5 pièces/an**

Quel que soit le nombre de personnes présentes dans le véhicule ou de cartes d'identité présentées, la limite de 2 m<sup>3</sup> reste valable par jour, par recyparc et par véhicule

Infos : 04/240.74.74 - www.intradel.be





## Convention des Maires 2030 -Elaboration d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat

Pour rappel, le conseil communal a décidé le 30/06/20 d'adhérer à la nouvelle Convention des Maires 2030. La Convention des Maires rassemble des collectivités locales et régionales qui s'engagent de manière volontaire et qui ont pour ambition de :

- **Atteindre et dépasser les objectifs européens de réduction des émissions de CO2 (- 40% à l'horizon 2030), grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique ;**
- **Développer des énergies renouvelables sur leur territoire ;**
- **Réaliser une évaluation de la vulnérabilité du territoire communal aux changements climatiques et proposer des mesures d'adaptation à ces changements climatiques.**

Ces objectifs ambitieux ne pourront être atteints que par l'implication du plus grand nombre possible d'acteurs du territoire.

Selon la procédure de la Convention des Maires 2030, un Plan d'action en faveur de l'Energie Durable et du Climat doit maintenant être élaboré pour le territoire de Burdinne et doit être remis à la Convention des Maires au plus tard en juin 2022.

Afin d'élaborer et de suivre ce plan d'action, la création d'un comité de pilotage était nécessaire. La commune de Burdinne a décidé d'ouvrir l'accès au comité de pilotage à la population burdinnoise en lançant un appel à candidature à ce comité de pilotage.

10 candidatures ont été reçues. La commune se réjouit de cette réponse des citoyens et de la future collaboration qui en découlera.

**Une prochaine réunion va être organisée pour lancer le comité de pilotage et l'élaboration du plan. Les 10 candidats ayant répondu seront conviés à participer à cette réunion.**

Pour plus de détail concernant la Convention des Maires au niveau de Burdinne, consultez notre site internet [www.burdinne.be](http://www.burdinne.be)

## Campagne de dératisation

En 2020, le collège communal a mandaté la société Insectira pour la réalisation d'une campagne de dératisation du domaine public. Celle-ci visait les avaloirs et chambres de visite, les fossés à ciel ouvert, les berges des cours d'eau.

Celle-ci a eu lieu les 19 et 20 novembre 2020.

Par ailleurs, comme les années précédentes et en fonction des normes en vigueur, du produit raticide est à disposition à l'administration communale.

## Eclairage public - Remplacement des luminaires Sodium Haute Pression et Basse Pression par des LED sur le territoire de Burdinne

En octobre 2020, 424 luminaires à Sodium Haute Pression ainsi que 12 luminaires Sodium Basse Pression ont été remplacés par des LED dans les villages de Hannêche, Marneffe et sur la Chaussée de Namur à Burdinne.

Afin de respecter les normes d'éclairage, 33 points lumineux LED supplémentaires ont été ajoutés le long de la N80-Chaussée de Namur.

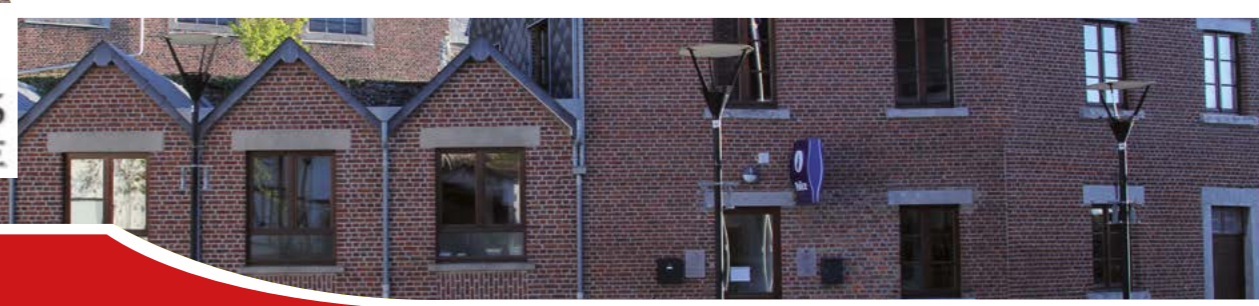
Le coût total du chantier (remplacement et ajout de luminaires) s'élève à 172 884,30 € TTC pour la commune et 35 739,77 € TTC pour RESA.

Pour information, la consommation d'électricité pour l'éclairage public sur la commune s'élevait, pour l'année civile 2019, à 327 624 kWh ce qui correspondait à un coût de 66 611,13 € TTC.

Avec la réalisation de ces travaux, les économies d'énergie qui vont être réalisées après cette première phase, seront de 118 450 kWh/an, ce qui correspond à une réduction de coût de 24 082,75 € TTC/an. Le temps de retour sur investissement sera de 7,17 ans.

A la suite de cette première phase, la diminution d'émissions de CO<sup>2</sup>/an sera de 10660 kg CO<sup>2</sup>/an pour le territoire de Burdinne.

La phase suivante de remplacement des luminaires Sodium Basse Pression (550) de l'éclairage public sur la totalité du territoire burdinnois aura lieu en 2022 (une économie supplémentaire de 10.000 €/an est attendue avec un temps de retour sur investissement HTVA annoncé de 5 ans).



## Aide conjoncturelle électricité

Pour aider les personnes rencontrant et ayant connu des difficultés financières pendant la crise sanitaire et économique actuelle, des aides ont été octroyées par le gouvernement et peuvent concerner :

1. Les clients résidentiels ou toutes personnes ayant des difficultés à payer la facture de régularisation relative à la période entre mars et juin 2020 pendant la suspension de prépaiement du compteur à budget.
  2. Les clients résidentiels ou toutes personnes concernées par une procédure de défaut de paiement avant le 18 mars 2020, et qui sont restés sous fourniture X (RESA) plusieurs mois du fait de la suspension des procédures de pose d'un compteur à budget entre le 18 mars et le 30 juin.
  3. Les clients résidentiels bénéficiant de l'intervention majorée (BIM).
  4. Les clients résidentiels en situation de défaut de paiement (document envoyé par le fournisseur qui indique une pose d'un compteur à budget notifié à partir du 18 mars 2020) qui sont repris dans la liste ci-dessous :
- Les clients dont le revenu professionnel est impacté par la crise COVID (chômage temporaire pour force majeure en raison du COVID-19 ou pour raisons économiques lorsque ces allocations portent sur au moins 14 jours de chômage temporaire).
  - Les clients : travailleurs indépendants, aidant ou conjoint aidant ayant bénéficiés en 2020 du droit passerelle.
  - Les clients ou toutes personnes vivant sous le même toit, disposant d'une allocation en qualité de chômeur complet indemnisé.

Pour davantage d'informations sur l'aide que vous pourriez bénéficier ou pour un accompagnement dans les procédures, vous pouvez contacter notre tuteur énergie Aymeric Martin au 0470/28.44.49 ou par mail à [tuteurenergie@braives.be](mailto:tuteurenergie@braives.be)

## Vous bénéficiez du chômage temporaire ou du droit passerelle en raison de la crise COVID-19, alors le CPAS peut vous aider ...

Si suite à cette crise, vous éprouvez des difficultés financières ou vous ne pouvez plus faire face à certaines dépenses quotidiennes, une aide du CPAS pourrait vous être accordée.

Après avoir procédé à une analyse individuelle de votre situation, une intervention dans un ou plusieurs domaines suivants peut être envisagée :

- Aide au logement
- Aide en matière d'énergie
- Aide psychosociale
- Aide en matière de santé
- Aide financière
- Aide à l'accessibilité numérique
- Besoin de première nécessité
- Aide pour les familles en difficulté

### Où vous adresser?

**Au CPAS en téléphonant au 085/51 97 30  
pour prendre un rendez-vous.**



## Le TELEVIE 2021 en "FORMULE COVID"

Le traditionnel Jogging « MARYLINE TROONEN » au profit du TELEVIE s'est adapté aux conditions grâce aux conseils, à l'expérience et à l'investissement de Pascal Pire. Non seulement, le jogging s'est déroulé durant tout le mois de février mais cet événement s'est vu étoffé par un challenge VTT, un DUATHLON et une MARCHE DECOUVERTE. Ceci a permis à ce que chacun puisse réaliser une ou plusieurs activité(s) à n'importe quel moment du mois tout en respectant les mesures imposées par les autorités. Enfin, le comité du jumelage, le groupe de marcheurs, les aînés et notre historien local Jean-Pierre Bolland se sont joints à cette nouvelle organisation. Environ 750 personnes ont réalisé une ou plusieurs activités proposées.

Malheureusement les règles sanitaires nous empêchent de réaliser les gaufres maison que nous vendions en porte à porte. Arlette, gérante de la boulangerie de Marneffe, nous a alors proposé de les confectionner et de les vendre dans son commerce.

Le traditionnel goûter et souper TELEVIE n'a pas pu



se réaliser, ainsi, notre boucher-traiteur de Burdinne à cuisiné des lasagnes et des pâtes, que « Les jeunes du Patro » distribueront sous la forme d'un « take-away » aux alentours du 15 mars.

L'école communale et l'école maternelle vendent des produits TELEVIE sur commande et les distribueront la veille des vacances de Pâques.

Mariette Lhoest continue également à s'investir par la vente de ces produits, n'hésitez pas à lui téléphoner au 0478-82 59 66, elle se fera un plaisir de vous proposer les différents produits TELEVIE.

Monique Daneels poursuit également son soutien au TELEVIE par la vente de produits tel que du gel hydroalcoolique et des couvertures vous pouvez la contacter au 0491 /75. 66.33

Un tout grand merci à toutes et tous qui malgré les difficultés continuent à s'investir dans notre commune

*L'avenir demeurant incertain, les associations burdinnoises attendent avec impatience un assouplissement des mesures sanitaires afin de reprendre progressivement les différentes activités dans leur normalité.*

## Bibliothèque : deux nouveaux services

### Doc en ligne pour les étudiants

1. J'envoie la demande précise (sujet, type de travail, année d'étude,...) par mail à l'adresse suivante : bibliotheque.burdinne@gmail.com
2. Les bibliothécaires recherchent des articles dans les revues ou les encyclopédies, les scannent et les envoient par mail.
3. Les bibliothécaires m'envoient également une liste de livres, sur mon sujet, que je peux si je le souhaite venir emprunter à la bibliothèque.

### Bibliodrive

#### 1. Je fais mon choix :

- soit je sais ce que je veux et je regarde dans le catalogue <http://mabibli.be>
- soit je sais ce que j'aime mais je n'ai pas d'idée précise
- soit j'ai envie de faire des découvertes et je laisse les bibliothécaires choisir pour moi

2. **Je réserve :** par téléphone au 085 41 32 75 pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque (mardi 16h-18h ; mercredi 13h30-15h ; samedi 11h-12h30) ou par mail à l'adresse suivante : bibliotheque.burdinne@gmail.com

3. Je viens retirer mes livres à l'horaire qui m'a été communiqué lors de ma commande. BONNE LECTURE !



## Commémoration

En mai prochain (ou en novembre selon la situation épidémique), lors d'une cérémonie officielle rehaussée par la présence de plusieurs personnalités et des enfants des écoles, la commune mettra à l'honneur deux de ses anciens habitants.



Nous y évoquerons la mémoire de **Juliette Putzeys** (Burdinne) et de l'abbé **Jean Cottiaux** (Hannêche), qui de 1942 à 1945 et aidés par des habitants du village, recueillirent chez eux une maman juive et ses deux enfants, ainsi qu'une autre jeune fille, afin de les soustraire aux allemands et à l'holocauste.

Grâce à eux, cette famille survivra et émigrera à la fin de la guerre vers les Etats-Unis.

**Jean Cottiaux** et **Juliette Putzeys** ont reçu en 1994, la plus haute distinction de l'Etat d'Israël en étant reconnus comme « **Justes parmi les Nations** ». Cette distinction n'est

offerte qu'aux personnes ayant mis leur vie en danger afin de cacher et sauver des juifs durant la seconde guerre mondiale.

Cette tranche de vie de notre village sera évoquée et relatée lors de cette cérémonie officielle. Une plaque commémorative sera apposée au mur des deux habitations où ont vécu Mme **Putzeys** et l'abbé **Cottiaux**.

Jack Rennert (5 ans à l'époque), aujourd'hui seul témoin survivant de la famille, vivant aux Etats-Unis, fera son possible pour revenir à Burdinne et être présent à la cérémonie afin de remercier encore une fois tous les habitants de notre village.

Nous comptons déjà sur vous pour vous mobiliser et participer nombreux à cet événement qui a fait (et fera) la fierté de notre village.



## Bibliobus

**Le Bibliobus est de passage dans notre commune :**

Le 1er ou le 3ème Mercredi du mois

• De 10h40 à 12h05 à l'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rue Chimpisse, 6 (terrain de foot) à Burdinne

• De 14h10 à 14h35 - Rue des Pages 5 à Oteppe

**Prochains passages :**

• 7 Mars

• 21 Avril

• 19 Mai

• 16 Juin



## La distanciation ne freine pas la SOLIDARITE

Comme nous l'avons vécu pour la presque totalité de l'année 2020, l'année 2021 débute en pleine pandémie. Dans des conditions difficiles, la commune de Burdinne et ses associations se sont adaptées et continuent à s'adapter aux conditions que la crise sanitaire nous impose.

**En réaction à l'apparition du COVID-19**, un bel élan de solidarité est apparu dans notre entité, chacun a pu se rendre utile pour aider, conseiller et soutenir, ses voisins et connaissances.

Des couturières bénévoles se sont investies dans la fabrication de masques recommandés par le SPF Santé publique avec la possibilité d'y intégrer les filtres que chaque burdinnois a reçus.

D'autres ont réalisé des visites qui se sont avérées bien utiles pour les médecins, les infirmières, les kinésithérapeutes et bien d'autres.

Il est toujours possible de vous en procurer en vous adressant à l'administration communale.

Le Patro de Burdinne a repris ses activités le dimanche 14 février en respectant les mesures sanitaires actuelles.

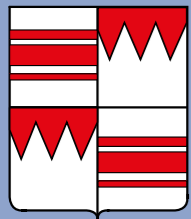
Les balades des aînés se déroulent toujours dans le respect des mesures de sécurité.

L'ASBL de l'école maternelle de Marneffe a organisé un repas cuisiné par un traiteur local en formule « take-away ».

Les œuvres scolaires de Marneffe poursuivent la vente de leur bière « TONUS » dans différents commerces. Deux « take-away » ont également été organisés pour les bières commandées.

Malgré la pandémie, Rita De La Charlerie a lancé un défi au bénéfice de l'action VIVA FOR LIFE, elle a réussi à mobiliser les burdinnois, le Viva for Life Tour avec Fanny Jandrain s'est arrêté sur la place de Burdinne pour recevoir un chèque de 3513 €

Un tout grand merci à tous.



### La ligne express E84 Waremme - Namur



Depuis le 1er octobre 2020, le TEC a mis en place une nouvelle ligne express reliant Waremme à Namur. Celle-ci traverse notre village et comporte un point d'arrêt sur la Chaussée de Namur.

Une excellente nouvelle pour tous les Burdinnois en termes de mobilité partagée. Concrètement,

cette nouvelle ligne démarre de Waremme toutes les heures en semaine (toutes les deux heures le samedi), passe par Geer, Braives, Hannut, Ciplet, Burdinne, Fernelmont avant d'arriver à Namur 1h13 plus tard. Une correspondance en train vers Liège est également assurée depuis la gare de Waremme.

Le TEC a réalisé des aménagements provisoires. Une évaluation de la ligne sera effectuée 12 mois après la mise en service. En fonction des résultats de l'analyse, le pont d'arrêt pourrait être concrétisé de manière définitive par des aménagements plus durables.

#### Bénéfices de ces lignes Express

Afin de convaincre les Wallons d'abandonner leur voiture en faveur du transport en commun, ces lignes répondront progressivement aux critères suivants :

- **Rapidité** : ces lignes assureront une liaison plus directe entre les villes ;
- **Confort** : les lignes Express seront principalement desservies par des véhicules confortables équipés au fur et à mesure de Wifi et de ports USB ;
- **Fréquence** : afin de faciliter les déplacements des travailleurs et étudiants, ces lignes circulent toute la journée et tout au long de l'année. Elles sont également renforcées durant les heures de pointe ;
- **Prix** : la tarification Horizon+ s'appliquera à l'ensemble des lignes Express, permettant aux clients d'accéder à l'ensemble du réseau TEC wallon. Avec cette approche tarifaire intégrée, disponible notamment sur carte MOBIB, le TEC s'adresse tant au public scolaire qu'aux travailleurs qui pourront bénéficier du régime 1/3 payant ;
- **Identité** : le TEC mise là aussi sur la voie de la simplification en faisant le choix d'un nom explicite (Express) et d'un habillage jaune monochrome, cette couleur étant facilement reconnaissable et identifiable pour les clients puisqu'elle représente la base de l'habillage du réseau TEC actuel.

Retrouvez tous les horaires de la ligne E84 sur le site du TEC : [www.letec.be](http://www.letec.be) dans l'onglet « Se déplacer » > « Les lignes Express » > « Horaire par ligne/arrêt » > « E84 Namur - Hannut - Waremme »



L'Administration Communale de Burdinne en collaboration avec la Province de Liège organise des Ateliers « Mobitic »

Ateliers ouverts à **TOUS !**

En raison de la crise sanitaire, les ateliers auront lieu sous certaines conditions !  
**A savoir :** Maximum 7 participants, identiques pour l'atelier du matin et de l'après-midi - venant avec leur propre matériel

**Le 13 AVRIL 2021 :**

De 9h30 à 12h00 : S'informer en ligne

De 13h00 à 15h30 : Utiliser la banque en ligne

**Le 6 MAI 2021 :**

De 9h30 à 12h00 : Surfer avec les navigateurs

De 13h00 à 15h30 : Rester en contact via SIGNAL

Venez avec votre smartphone ou tablette

Pour vous inscrire, prenez contact avec l'Administration Communale au 085/51.97.10 ou par mail [accueil@burdinne.be](mailto:accueil@burdinne.be)



### Soyez alerté en situation d'urgence !

La crise sanitaire que nous surmontons actuellement nous démontre chaque jour l'importance de disposer d'une bonne information en temps utile.

Lors de situation d'urgence, une alerte rapide de la population est cruciale.

Be Alert est un **système d'alerte** qui permet aux autorités de diffuser un message à la population en situation d'urgence.

Cet outil vise à informer et à avertir, de manière claire et rapide, la population directement concernée par une situation d'urgence.

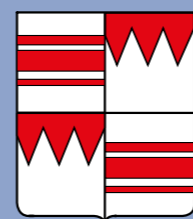
Par ce biais, une autorité, qu'il s'agisse d'un Bourgmestre, d'un Gouverneur ou du Ministre de l'Intérieur peut, **s'il l'estime nécessaire**, alerter la population par **appel vocal, SMS ou e-mail**.

De la sorte, vous recevez les recommandations utiles pour votre sécurité de manière rapide (ex. Fermez portes et fenêtres lors d'un incendie).

**Soyez acteur de votre sécurité : inscrivez-vous !**

N'hésitez pas à en parler à votre entourage.

Plus d'informations sur le site [www.be-alert.be](http://www.be-alert.be)



### Stérilisation des chats errants

L'an dernier, la « SRPA » est intervenue pour plus ou moins 60 chats.

Dès le printemps, la « SRPA » nous propose ses services afin de procéder à une nouvelle stérilisation des chats errants. Avant de leur donner une réponse, il nous semble important de nous tourner vers vous afin de cibler les zones et endroits les plus touchés par cette errance.

#### Qu'entend-on par « chat errant » ?

Un chat errant est un chat sans maître, souvent retourné à l'état sauvage, qui vit à l'extérieur et inaccoutumé aux rapports avec les humains.

Il s'agit souvent à l'origine de chats abandonnés qui, au fil du temps, ont retrouvé un caractère sauvage et dont leur descendance est née dans la nature sans jamais n'avoir fréquenté d'êtres humains.

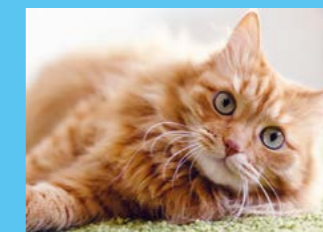
En aucun cas, la stérilisation ou l'euthanasie au sens du présent contrat, ne peut s'appliquer à un chat familial. Est considéré comme chat familial tout chat domestique partageant l'habitation de son maître qui peut contrôler sa reproduction et ses déplacements et qui assure sa nourriture. Tout chat clairement identifié par quelque moyen que ce soit (tatouage, puce électronique) est réputé familial.

**Concrètement, voici comment agir pour concrétiser le processus de stérilisation :**

Pour répondre à un souci de salubrité publique et dans le respect du bien-être animal, la commune de Burdinne signera une convention avec

la « SRPA » de Liège afin de prendre en charge la stérilisation des chats errants. A cette fin, des cages seront placées à divers endroits publics au sein de chaque village.

**Il vous sera dès lors demandé de garder vos chats domestiques enfermés chez vous à certaines dates.**



*Les chats capturés seront ensuite conduits auprès de la « SRPA » pour y être stérilisés. Les chats malades bénéficieront des soins requis. Les chats calmes et familiers seront proposés à l'adoption alors que les autres seront relâchés sur le lieu de capture.*

Pour rappel, l'obligation d'identification et d'enregistrement des chats domestiques est effective en Wallonie depuis le 1er novembre 2017.

Si le chat est né après le 1er novembre 2017, ces démarches sont obligatoires avant l'âge de 12 semaines et en tout cas avant que le chat ne soit donné ou vendu.

Pour les chats en provenance de l'étranger, l'identification et l'enregistrement sont obligatoires dans les 8 jours suivants leur arrivée en Wallonie.

### E-Guichet : nouveau service en ligne

Afin de faciliter vos démarches administratives, la Commune de Burdinne met à votre disposition un nouveau service de E-Guichet. Grâce à ce nouvel outil, vous pouvez effectuer certaines démarches en ligne.

Certains documents sont **directement accessibles** de manière totalement **gratuite** (grâce à la connexion à la plateforme « Mon dossier » du SPF Intérieur).\*

Il s'agit des documents suivants :

- Composition de ménage
  - Certificat de résidence ou de domicile
  - Certificat de résidence ou de domicile avec historique
  - Certificat de vie
  - Certificat de cohabitation légale
  - Certificat de nationalité
  - Copie ou extrait d'actes d'état civil établis après le 31/03/2019
- D'autres documents peuvent être commandés et sont délivrés après traitement par le service concerné. Il s'agit des documents suivants :
- Extrait de casier judiciaire
  - Copie ou extrait d'actes d'état civil (naissance, mariage, divorce et décès) établis avant le 31/03/2019
  - Documents demandés pour des tiers

Le paiement en ligne se fait de manière sécurisée et vous pouvez suivre l'état d'avancement de vos demandes.

D'autres démarches, telles que les demandes de primes communales, peuvent également être effectuées via cette plateforme.

La liste des documents disponibles est susceptible d'évoluer en

fonction des possibilités techniques afin de vous offrir un service le plus large possible et de simplifier vos démarches au maximum.

La connexion à l'E-guichet peut s'effectuer :

- Soit avec un lecteur de carte d'identité électronique, l'application **itsme®** ou par token. (Ce mode de connexion est vivement recommandé.)
- Soit via une identification avec un nom d'utilisateur et un mot de passe définis par vos soins.

Cet outil a pour objectif de simplifier les démarches de ceux qui le souhaitent. Nos services restent évidemment accessibles pour vous recevoir selon nos horaires habituels (sur rendez-vous).

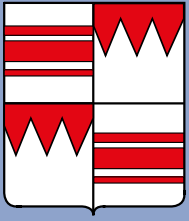
Nous vous rappelons également que d'autres administrations, fédérales et régionales, proposent ce type de service dans différentes matières (cadastre, impôts, pensions, justice,...).

• Les différentes administrations fédérales ont regroupé sur le site [my.belgium.be](http://my.belgium.be) l'ensemble des démarches en ligne relevant de leurs compétences.

• La Wallonie regroupe également sur un portail l'ensemble des démarches relevant de ses compétences. Cet « ABC des démarches » est accessible via l'adresse [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be).

**\* À condition :**

- De vous connecter avec votre lecteur de carte d'identité électronique, **itsme®** ou token.
- Que ces documents vous concernent directement .



### Une question ? Besoin d'une info ?

N'hésitez pas à nous contacter via le formulaire de contact de notre site internet [www.burdinne.be](http://www.burdinne.be) dans l'onglet « Poser une question » ou en adressant un mail à l'adresse suivante : [info@burdinne.be](mailto:info@burdinne.be)

### Vous êtes professionnel ?

*Vous résidez ou exercez votre activité sur le territoire de notre commune ?*

Si vous souhaitez figurer dans notre annuaire local, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous adressant un mail à l'adresse suivante : [info@burdinne.be](mailto:info@burdinne.be)



La Commune de Burdinne a désormais sa page officielle sur Facebook.

Rejoignez-nous pour connaître tout de l'actualité de votre commune !

### Généralisation de la carte d'identité avec empreintes digitales

Dorénavant, **les cartes d'identité (eID)** délivrées par notre administration communale satisfont au nouveau modèle.

Un des changements les plus importants est l'intégration de la prise d'empreintes digitales.

Ce nouvel élément vise à renforcer la lutte contre la fraude d'identité.

Les empreintes digitales figureront uniquement sur une puce et seront sécurisées.

Le renouvellement se fera de manière progressive. Les cartes actuellement en circulation seront uniquement remplacées à la fin de leur validité ou en cas de perte, de vol ou de destruction.

**Vous ne devez donc pas demander une nouvelle carte tant que la vôtre est toujours valable.**

Les documents d'identité pour les enfants de moins de 12 ans (Kids-ID) ne comporteront pas d'empreintes.



## Don d'organes - Nouvelles dispositions

De nouvelles modalités d'enregistrement de la volonté relative au don de matériel corporel humain après le décès sont entrées en vigueur.

Pour rappel, en Belgique, **il existe un consentement présumé pour le don de matériel corporel humain (organes, tissus et cellules) après la mort**. Cela signifie que toute personne est présumée sentir au don de son matériel corporel après son décès.

Néanmoins, chaque citoyen peut établir une déclaration expresse de consentement explicite ou d'opposition.

**Cette décision peut s'effectuer sur les quatre points suivants :**

- Don d'organes pour la transplantation : prélever des organes chez un donneur après son décès. Les organes prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent.
- Don de matériel corporel humain pour la transplantation : prélever des tissus et cellules chez un donneur après son décès. Les tissus prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent.
- Don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments : prélever du matériel corporel chez un donneur après son décès pour fabriquer des médicaments, par exemple pour

des thérapies innovantes. Le matériel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) peut donc servir à fabriquer des médicaments.

- Don de matériel corporel humain pour la recherche : matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) sert à la recherche scientifique, sans application humaine. Cette recherche est souvent essentielle pour continuer à améliorer les soins. Elle permet entre autres d'approfondir les connaissances sur le corps humain ou sur certaines maladies. Remarque : ce type de don est différent du don de corps à la science qui est géré par les facultés de médecine.

**Les citoyens qui souhaitent faire enregistrer leur volonté en la matière peuvent :**

- se rendre auprès de leur administration communale ;
- s'adresser à leur médecin généraliste ;
- s'enregistrer en ligne via le site [www.masanté.be](http://www.masanté.be).

Les mineurs d'âge et les personnes incapables d'exprimer seules leur volonté devront toujours se rendre auprès de leur administration communale.

Pour en savoir plus : [www.beldonor.be](http://www.beldonor.be) et [www.afmps.be](http://www.afmps.be).